



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.649**

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICE DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX-SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

**Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28/06/10**

**RAPPORTEUR :** Mme Reine MERGER  
**CO-RAPPORTEUR(S) :** M. Maurice CHAZEAU

**Politique Publique :** GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET :** MARCHE DE SERVICE DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX-SIGNATURE DU  
MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'objet du présent marché consiste à faire réaliser des prestations de nettoyage pour les locaux municipaux de la ville d'Aix-en-Provence, en 23 lots séparés :

N°	DESIGNATION	FORME DU MARCHE	MONTANT DU MARCHE
1	Ecole Supérieure d'Arts	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 19 000 – 50 000 € HT
2	Ecole Nationale de Musique	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 40 000 – 80 000 € HT
3	Mission Environnement / Risques Majeurs	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 3 000 – 8 000 € HT
4	Direction Hydraulique	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 17 000 – 35 000 € HT
5	Pôle Administratif	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 12 000 – 24 000 € HT
6	Hôtel de Valori	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 22 000 – 45 000 € HT
7	Pôle Jeunesse	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 19 000 – 40 000 € HT
8	Services Techniques Municipaux	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 25 000 – 45 000 € HT
9	Mairies Annexes	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 65 000 – 120 000 € HT
10	Pôle Culture	Marché à prix mixtes	Mini/ maxi : 95 000 – 190 000 € HT

11	Espace Giono	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 5 760 € HT
12	MADE /Oustaou de Provence	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 14 040 € HT
13	Police Municipale	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 31 200 € HT
14	Espace Mistral	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 15 600 € HT
15	Cuisine Centrale	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 9 360 € HT
16	Maison de la Justice	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 8 640
17	Maison des sports	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 23 400 € HT
18	Ligurès	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 15 600
19	Pôle hygiène et santé	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 25 200 € HT
20	Espace Saint Mitre	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 27 300 € HT
21	CTM Barrida ville	Marché à prix forfaitaires	estimé à : 35 100 € HT
22	Locaux Divers	Marché à prix unitaire	Mini/ maxi : 6 000 – 10 000 € HT
23	Interventions ponctuelles	Marché à prix unitaire	Mini/ maxi : 10 000 – 60 000 € HT

Le présent marché est passé sous forme d'appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et de l'article 77 du Code des marchés publics.

L'estimation de la Ville s'élève à 3 877 058, 20 euros HT

Pour les lots n° 1.2.3.4.11.12.13 et 19, le marché est conclu pour une période initiale de 17 mois, soit du 1er /08/2010 au 31/12/2011, reconductible 3 fois par période de 12 mois.

Pour les lots n° 5.6.7.8.9.10.14.15.16.17.18.20.21.22 et 23, le marché est conclu du 1er /01/2011 au 31/12/2011, reconductible 3 fois par période de 12 mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2010/09EJ a été adressé le 9 mars 2010 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

J.O.U.E, paru le 12 mars 2010

B.O.A.M.P, paru le 12 mars 2010

La Provence, paru le 16 mars 2010

Le Courrier d'Aix, paru le 13 mars 2010

Les Nouvelles Publications, paru le 12 mars 2010

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 3 mai 2010 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 12 plis (version papier uniquement).

Il convient de noter qu'une cinquantaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- |                                |      |
|--------------------------------|------|
| 1- Prix des prestations        | 50 % |
| 2- Valeur technique de l'offre | 50 % |

Au cours de la séance du 20 mai 2010, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé d'attribuer pour retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

Pour le lot 1 Ecole Supérieure d'Arts, SOPHENIS pour un montant de 39 040.11 €ht

Pour le lot 2 Ecole Nationale de Musique (Caumont, Roure, Forbin, Mignet), Europropre services pour un montant de 55 757.50 € ht

Pour le lot 3 Mission environnement-risques majeurs : Europropre services pour un montant de 5 131.01 €ht

Pour le lot 4 Direction Hydraulique voirie (Loubet/Barrida/Pioline) : Siner pour un montant de 25 681.32 € ht

Pour le lot 5 Pôle administratif: Muletiers /cours des Alpes : SOPHENIS pour un montant de 19 768.49 € ht

Pour le lot 6 Hôtel de Valori : SOPHENIS pour un montant de 31 568.87 €ht

Pour le lot 7 Pôle Jeunesse (espace Bellegarde/MJC Prévert) : SONEPRO pour un montant de 27 836.85 € ht

Pour le lot 8 Services Techniques Municipaux : Europropre services pour un montant de 37 617.56 €ht

Pour le lot 9 Mairies annexes : SOPHENIS pour un montant de 83 943.15 €ht

Pour le lot 10 Pôle Culture/Médiathèques (cité du livre/Sextius/bib.2 ormes) : SOPHENIS pour un montant de 131 914.24 € ht

Pour le lot 11 Espace Giono : Etaneuf pour un montant de 4 209.00 €th

Pour le lot 12 MADE/ Oustaou : Etaneuf pour un montant de 10 522.00 €ht

Pour le lot 13 Police Municipale : lot traité ultérieurement.

Pour le lot 14 Espace Mistral (médiation-sécurisation) : Etaneuf pour un montant de 10 522.00 €ht

Pour le lot 15 Cuisine centrale : Etaneuf pour un montant de 7 015.00 €ht

Pour le lot 16 Maison de la justice : lot traité ultérieurement.

Pour le lot 17 Maison des sports : Etaneuf pour un montant de 17 536.00 € ht

Pour le lot 18 Ligourès : SOPHENIS pour un montant de 11 700.00 €ht

Pour le lot 19 Pôle Hygiène et santé (CMS/monument Sec/Juvénal/Pasteur) : Etaneuf pour un montant de 20 343.00 €ht

Pour le lot 20 Espace St mitre : SOPHENIS pour un montant de 23 400.00 €ht

Pour le lot 21 CTM Barrida ville : lot traité ultérieurement.

Pour le lot 22 Locaux divers (groupe politique/cercle anciens/conciliateurs) : lot traité ultérieurement.

Pour le lot 23 Interventions ponctuelles : lot traité ultérieurement.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés, leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatifs au nettoyage des locaux municipaux avec les sociétés : SOPHENIS – EUROPROPRE – SINER – ETANEUF – SONEPRO

**2010.649 - MARCHE DE SERVICE DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX-SIGNATURE  
DU MARCHE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**